



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250303-2025-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

DECISION N°2025 - 11

CAF SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MENUISERIES DU CENTRE DE LOISIRS ROSA PARKS

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** les dispositifs d'aide à l'investissement de la CAF SEINE-MARITIME, notamment en matière ALSH ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition de matériel, prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

		Montant € (HT)
Dépenses	MENUISERIES	57 342 €
	TOTAL	57 342 €
Recette	CAF de Seine-Maritime	34 405 €
	Auto-financement Ville	22 937 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la CAF Seine-Maritime.

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

